

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2017

Etaient présents : Mme Joëlle LEVAVASSEUR, Mr Michel HOUSSIN, Mr Jean-Pierre DELAUNEY, Mme Sandrine LECLÈRE, Mr Francis LEVAVASSEUR, Mr Christian VILDEY, Mr Joël BEUVE, Mme Catherine HAMEL, Mr Jérôme LENOËL, Mme Roselyne CHAMPVALONT, Mme Martine BERTAUX, Mme Clémence VAUBERT, Mme Sylvie LEMOIGNE, Mr Rémy VILDEY.

Absent excusé : Mr Bertrand SAUVAGE.

Dél n°1 – 15/02/2017 - MANDAT AGENCE IMMOBILIERE – AUTORISATION SIGNATURE COMPROMIS DE VENTE – Lot 1 Parcelle AI 290

Vu la délibération n°3 en date du 14 septembre 2016 décidant de détacher 2 lots de terrains constructibles dans la parcelle AI 290, fixant le prix au M² à 21 € et autorisant Mme le Maire à signer les compromis de vente, les actes de ventes et tout pièce complémentaire liée à la vente de ces 2 lots,

Considérant que la SARL JISIMMO sous l'enseigne Guy Hoquet l'immobilier dont le siège social se trouve à Carentan nous propose un acquéreur pour le lot 1 d'une surface approximative de 1100 m²,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la vente à l'agence immobilière Guy Hoquet nommé ci-dessus du lot 1 dans la parcelle AI 290 d'une surface de 1100 m² pour un prix de 23 100 €. Les frais, droits, émoluments et honoraires de l'acte authentique de vente et de ses suites seront supportés par l'acquéreur ainsi que les honoraires de l'agence.

AUTORISE Mme le Maire à signer le mandat et le compromis de vente.

AUTORISE Mme le Maire à faire réaliser le bornage par un géomètre et à déposer au nom de la commune une demande de déclaration préalable pour la division de la parcelle AI 290.